

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1923

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES

Des presses de
L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
1923

QUELQUES MONNAIES

DE

HERSTAL

Planche I

Les monnaies de Herstal ont été traitées en 1845 par A. PERREAU dans la *Revue belge de Numismatique*. P.-O. VAN DER CHIJS a, en 1862, dans *De Munten der Leenen van de voormalige Hertogdommen Brabant en Limburg, enz.*, décrit les monnaies de Herstal connues jusqu'alors. R. SERRURE, dans son *Dictionnaire géographique de l'Histoire monétaire belge*, a publié, en 1880, toutes celles retrouvées jusqu'à cette date. Ces trois travaux sont accompagnés de notices historiques plus ou moins longues. MM. de Coster, Piot, le baron de Chestret de Haneffe, Dannenberg, A. de Witte se sont aussi, dans d'intéressants articles, occupés de monnaies soit frappées à Herstal, soit pouvant être, plus ou moins certainement, attribuées à cette terre franche.

Tous ces travaux remontent déjà fort loin. Depuis l'époque de leur publication, des notices historiques importantes, appuyées sur des documents authentiques, ont vu le jour et ont sensiblement ajouté à ce que l'on savait de l'histoire de Herstal. Ce sont, entre autres, celles données dans les *Communes de la Province de Liège* par AMÉDÉE DE RYCKEL, Liège, 1892, et surtout celle très documentée de la *Terre franche de Herstal*, publiée par DENIS LEQUARRÉ, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* en 1900.

Nous avons donc cru qu'il serait intéressant, à l'occasion de la publication de quelques monnaies de Herstal, de redonner, en les complétant grâce à ces deux excellents travaux, les notes historiques publiées sur Herstal par les numismates qui ont abordé ce sujet avant nous, et cela seulement pour la période finissant en 1339, année de la mort de Béatrice de Louvain. Cette mort fit passer Herstal à son cousin germain Guillaume,

sire de Hornes, et termina, dans cette seigneurie, la souveraineté de la maison de Louvain, la seule dont on connaisse des produits monétaires frappés à Herstal par plusieurs de ses membres.

Herstal semble être cité pour la première fois en 722 sous le nom de *Heristallium*. On trouve, en 752, la forme *Arestalium*, en 770, celle de *Haristalium*.

Il paraît certain que la famille des Pepin habita d'abord le palais de Jupille qu'elle abandonna pour s'établir, à partir de 714, dans celui de Herstal, construit postérieurement sur la rive gauche de la Meuse.

Trois chartes, dont la dernière est de 712, se rapportent, en effet, au séjour de la famille des Pepin à Jupille, où Pepin le Gros, maire du palais, mourut en 714. La demeure seigneuriale semble avoir été changée peu après cette date, car, dès 722, toutes les chartes sont datées du palais de Herstal.

Il est donc vraisemblable que ce palais a été construit après 714, année de la mort de Pepin le Gros, improprement dit de Herstal, par son fils naturel Charles Martel. Le nom de Herstal paraît venir des mots *Hari* ou *Heri* (armée) et *stal* (camp) et signifierait le campement. Le même nom, d'ailleurs, fut donné à l'endroit situé sur les bords du Wésér où Charlemagne hiverna avec ses troupes en 797.

Charles Martel se trouvait à Herstal le 1^{er} janvier 722.

Le roi Pepin le Bref y était le 25 avril 752. Charlemagne résidait à Herstal un an et demi après la mort de Pepin le Bref, survenue le 24 septembre 768. La présence du grand empereur y est constatée plusieurs fois. Il y passa l'hiver de 772. Il y séjourna encore après et y convoqua, au printemps de 779, une diète nationale à la suite de laquelle un capitulaire vint régler certaines matières civiles et ecclésiastiques.

C'est à Herstal que Charlemagne approuva et confirma également, en 779, l'érection de l'abbaye de Chèvremont, fondée par son aïeul Pepin de Herstal.

Charlemagne était aussi à Herstal en octobre 781 et y passa l'hiver de 783 à 784. C'est, paraît-il, le dernier long séjour qu'il y fit. On ne le revoit plus à Herstal que le 1^{er} septembre 802.

Les successeurs du grand empereur n'abandonnèrent pas le palais de Herstal

Louis le Débonnaire y vint en 818. On l'y trouve aussi le 15 octobre 823 et le 19 avril 831.

Aucune trace du séjour à Herstal d'un prince carolingien ne se retrouve plus avant le mois d'août 870. Le 8 août de cette année, Charles le Chauve quitta le palais de Herstal pour se rendre au-devant de Louis le Germanique, venant de Meerssen pour régler avec lui le partage de la Lotharingie.

Le palais de Herstal n'échappa pas à la fureur des hordes normandes qui s'étaient ruées en 881 sur le pays de Liège. Il fut pillé et dévasté. Rétabli dans la suite, le roi Charles le Simple y habita plusieurs fois au début de son règne. Il y tint, le 19 janvier 916, un plaid général et s'y trouvait encore les 9 avril, 13 et 27 juin de la même année. Le même souverain y résida encore du 13 au 17 juin 919 et le 8 septembre 920, date du dernier séjour à Herstal d'un prince régnant.

Charles le Simple, dès son avènement au trône, en 911, avait fait donation du domaine de Herstal à Regnier au Long Col, duc de Lotharingie.

Gislebert, fils de Regnier, ayant voulu se rendre indépendant, fut privé de son duché. Il le recouvra en 922 en même temps que la terre de Herstal.

Henri I l'Oiseleur fit acte d'autorité à Herstal le 7 juillet 930.

Herstal ayant été attribué en 959, lors de la division en deux parties de la Lotharingie, à la Lotharingie inférieure ou duché de Lothier, passa aux différents ducs qui s'y succédèrent.

C'est ainsi qu'au XI^e siècle, Godefroid le Barbu (1096-1140), comte de Louvain et de Bruxelles, ayant été créé duc de Lothier par l'empereur Henri V, devint seigneur de Herstal.

Godefroid III (1142-1190), petit-fils de Godefroid le Barbu, prit le titre de duc de Brabant, les différents comtes du duché de Lothier, d'abord subordonnés aux ducs de Lothier, s'étant rendus indépendants. Herstal passa ainsi aux ducs de Brabant.

Godefroid III autorisa, en 1147, les chanoines de Saint-Pierre à établir un moulin à Herstal. Il engagea le village à l'évêque de Liège, Rodolphe, le 29 septembre 1171, en garantie d'un prêt de 300 marcs. Cette somme doit avoir été remboursée peu d'années après puisque Henri de Brabant, successeur de Godefroid, avait récupéré la seigneurie en 1185, année au cours de

laquelle il exempte de toutes impositions les biens de la ferme d'*Arcis* à Herstal, appartenant au religieux de Cornillon, à la condition que ceux-ci y bâtiraient une église en l'honneur de saint Nicolas et y célébreraient la messe tous les jours.

Henri I, duc de Brabant (1190-1235), se qualifie seigneur de Herstal en 1197, 1209, 1211, 1223, 1228 et 1232. Il laissa Herstal à son second fils Godefroid de Louvain, époux de Marie de Gaesbeek. Godefroid de Louvain, qui est qualifié de seigneur de Herstal dans un acte de septembre 1248, mourut en janvier 1253.

Henri, le fils de ce dernier, est dit sire de Herstal, le 8 juillet 1262, jour où il accepta la trêve imposée par Richard, roi d'Allemagne, à lui et à la duchesse de Brabant. Il donna en 1264, aux bourgeois de Herstal, moyennant un cens annuel de 1 florin d'or de Liège payable à la Noël, Grand-Wandre, Petit-Wandre et Rabozée ainsi que la propriété des biens dont ils avaient déjà l'usage. Ces biens étaient situés sur la rive gauche de la Meuse. Henri de Louvain, qui mourut en 1285, fit acte d'autorité à Herstal en 1265, 1268, 1271, 1280 et en février 1283.

Jean I de Louvain, dit Tristan, fils du précédent, lui succéda à Herstal et mourut en 1309. Sa veuve, Félicité de Luxembourg, décédée en 1336, continua le monnayage à Herstal comme tutrice de ses enfants.

Notre seigneurie passa ensuite à Henri II, de Louvain, fils de Jean de Louvain, qui décéda en 1309 sans laisser de postérité.

Jean II de Louvain, son frère, lui succéda à Herstal. Il mourut à l'âge de 17 ans en 1324, laissant Herstal à sa sœur Béatrice qui en fit le relief devant la cour féodale de Brabant, le 21 avril 1325. Béatrice mourut célibataire en 1339, après avoir légué tous ses biens à son cousin germain Guillaume, sire de Hornes.

Herstal, avec tous ses droits seigneuriaux, fit retour à Jean III, duc de Brabant (1312-1355), qui y frappa monnaie pour bien marquer sa prise de possession de la seigneurie.

Nous arrêterons ici le récit des faits qui se sont passés à Herstal depuis cette époque, car les différentes familles qui l'ont possédé après celle issue de la maison de Brabant n'ont pu y frapper monnaie.

Nous allons maintenant nous occuper de quelques monnaies de Herstal dont l'une est inédite et les autres, rares et peu connues.

HENRI I, LE GUERROYEUR (1190-1235)

Notre regretté ami Alphonse de Witte a, dans un remarquable article publié en 1908 dans la *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, donné à Herstal une suite de deniers connus de ce duc, portant au droit son buste cuirassé et armé de l'épée, la tête heaumée avec la légende HENC et au revers une construction ayant à droite un arbuste avec fleurs.

Cette attribution, basée sur la découverte d'un sceau de Herstal aux types de ce revers est donc incontestable.

Nous possédons une très rare obole à ces mêmes types.

En voici la description :

1. *Droit.* Buste cuirassé et armé de l'épée, la tête heaumée du duc Henri I. Derrière le buste, une fleur de lis.

Légende. H—ENC (?)

Revers. Bâtiment à toit conique. Un arbuste avec fleurs se trouve à droite de la construction.

Argent.

Poids: 0^{gr}344

Notre collection.

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique possède un exemplaire de toute autre facture de cette rare piécette, exemplaire que nous avons fait figurer sous le n° 2 de la planche accompagnant cette notice, et qui pèse 0^{gr}355.

HENRI I, DE LOUVAIN (1253-1285)

3. *Droit.* Ecu au lion de Brabant couronné.

Légende. H—HURIC—VSDII—S.

Les lettres H et S se trouvent au-dessus de l'écusson, HURIC et VSDII de chaque côté.

Revers. Croix à branches doubles dont les extrémités sont bouletées, coupant la légende en quatre parties et cantonnée

des lettres : P—(I—T—R (Petrus), probablement nom du monétaire qui fit forger la pièce).

Légende. *IDD—HTT—SST—TL*

Argent.

Poids : 1gr384.

Notre collection.

Ce: esterlin est une variété intéressante de celui figuré par P. VAN DER CHIJS sous le n° 4 de la planche I de ses *Munten der keenen van de voormalige Hertogdommen van Braband en Limburg, enz.*

JEAN I, DE LOUVAIN (1285-1309)

4. *Droit.* Croix pattée.

Légendes. †IOH'ESDELOVTVIO autour de la croix.

†ROMERDODMITSITBEREDICTVAR extérieure.

Revers. Ecu au lion couronné de Brabant. Au-dessus de l'écu se voit une croisette en forme de X dont les quatre bras sont losangés.

Légende. IOHETV IOHTVIO DE LOVTVIO

Argent.

Poids : 2^{re}04.

Notre collection.

Ce gros à l'écu au lion diffère de celui donné par P.-O. van der Chijs sous le n° 10 de la planche I de son ouvrage cité, par la croisette placée au-dessus de l'écusson qui, peut-être, est un indice d'émission.

5. Pièce semblable. Diffère de la précédente en ce que le lion de l'écu a la tête tournée en arrière et qu'il n'y a pas de croisette au-dessus de l'écusson.

Argent. Poids : 1 gr.995. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

6. *Droit.* Grande croix coupant la légende et cantonnée de quatre groupes de trois globules chacun.

Légende. IOH—DEL—OVV—NIO.

Revers. Tête de lion de face couronnée.

Légende. IOHETV HTVSTALLEH.

Argent.

Poids : 1gr187.

Notre collection.

Nous avons fait reproduire cette très rare monnaie parce que notre exemplaire porte incontestablement une tête de lion. Le prototype de cette pièce ne semble pas avoir existé et il est permis de se demander quel intérêt pouvait avoir un petit dynaste de se servir d'un type monétaire nouveau, tandis qu'il lui était beaucoup plus profitable d'imiter les monnaies de ses voisins en en affaiblissant plus ou moins le titre.

M. Raymond SERRURE, dans son *Dictionnaire géographique de l'Histoire monétaire belge*, p. 158, a donné notre esterlin à Jean II de Louvain (1309-1324). Quoique la chose ne soit pas impossible, nous croyons plus prudent de laisser cette pièce à Jean I, de Louvain, les règnes des deux dynastes étant trop rapprochés pour pouvoir, avec quelque certitude, différencier leurs espèces.

V^{to} Baudouin DE JONGHE.



1

2



3



4



5



6



MONNAIES DE HERSTAL.